

Athènes, dimanche 16 janvier 1870

Monsieur,

Je reçois à l'instant la réponse que vous avez bien voulu faire à ma lettre du 12 janvier dernier. Cette lettre, comme vous le dites fort bien, ne devait pas être mise sous les yeux du Roi. Le Directeur de l'École française y rappelait seulement à M. le Maréchal de la Cour un usage existant depuis la fondation de l'École en 1847, long temps par conséquent avant l'arrivée du Roi George. J'aurais pu faire observer qu'un pareil usage existe depuis beaucoup plus long temps à Rome où l'École française des beaux arts a sa place marquée partout, immédiatement après les ambassadeurs. Vous pensez que la question n'est point résolue pour celle d'Athènes et qu'après vingt trois années d'existence l'École doit faire valoir diplomatiquement son titre auprès de la Cour. Je suis d'un avis absolument contraire et vous me permettez de considérer cette condition comme une exclusion qui nous est adressée par vous sans que le Roi en ait eu connaissance.

Veuillez agréer, Monsieur,
mes salutations.

Em. Burnouf

